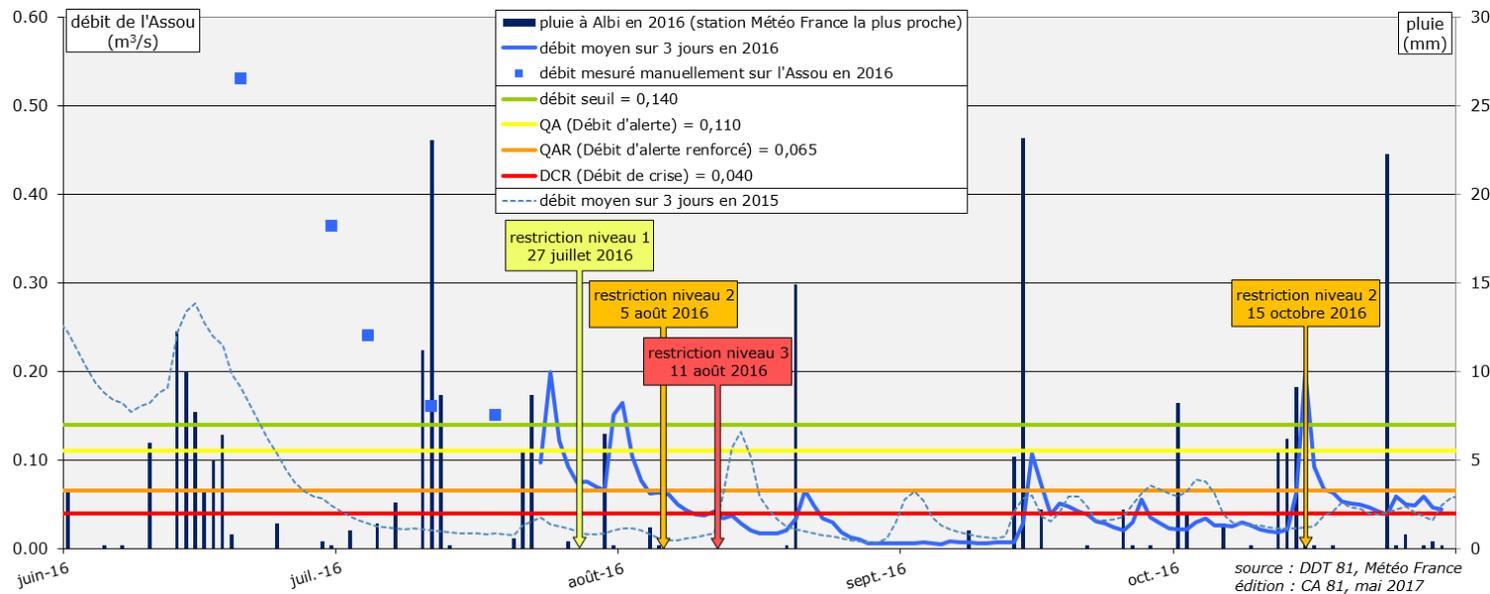


Débits moyens durant l'étiage 2016 : l'Assou à Laboutarié



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,10 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	1,09 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées	6 préleveurs irrigants potentiels 52 ha potentiellement irrigués 145 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 44 900 m ³ autorisés 16 654 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
En nappes déconnectées	<i>pas de prélèvement recensé</i>

Plans d'eau : 37 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,97 hm³.

Volume de réserve : un volume de réserve de 10 000 m³ a été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

L'étiage de l'Assou est toujours assez marqué. Les premières restrictions sont intervenues à partir du 27 juillet 2016, jusqu'à une interdiction totale de prélèvement à partir du 11 août, sauf cultures en dérogation.

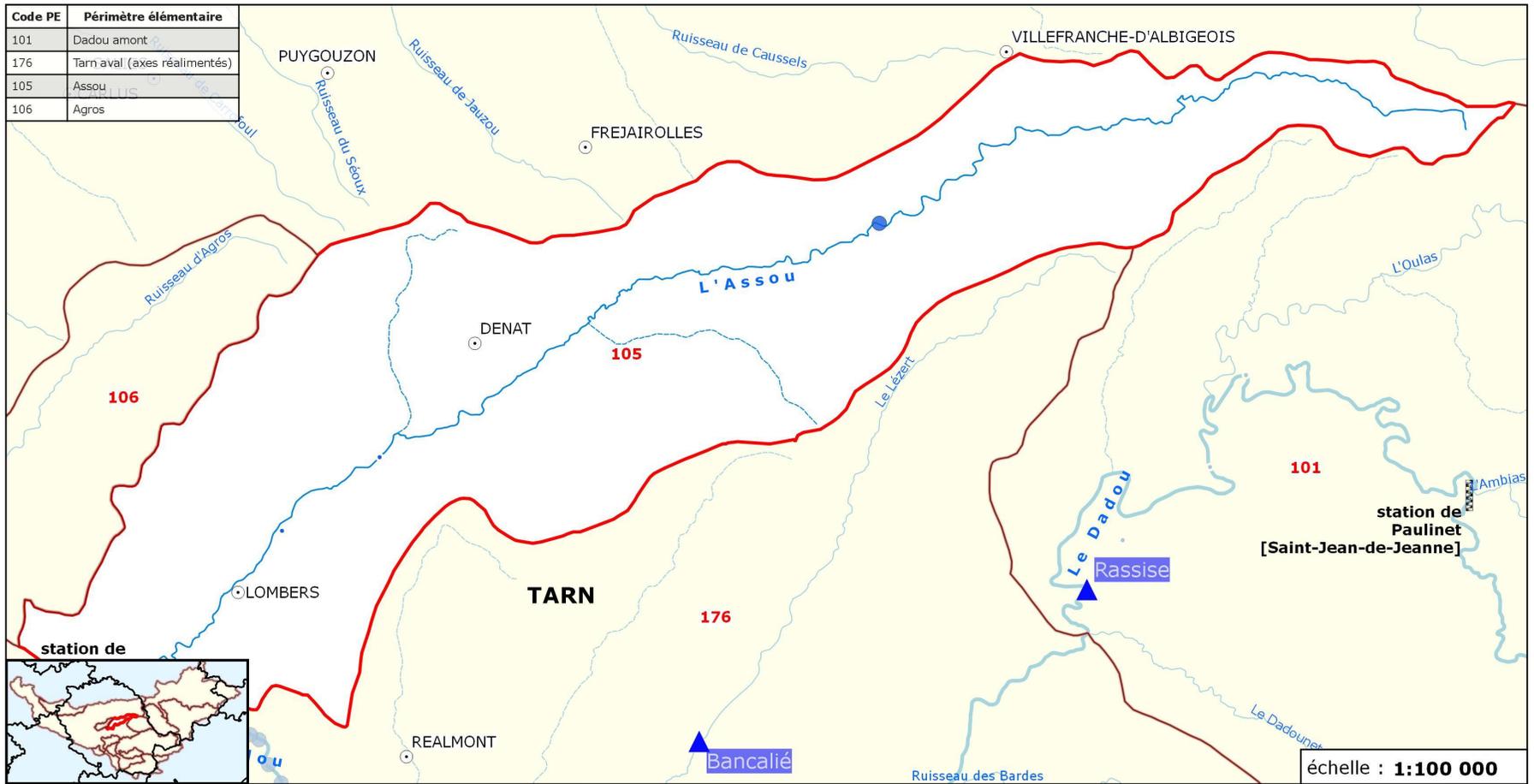
Jusqu'à fin juillet 2016, le suivi des débits a été assuré par des mesures manuelles, ponctuelles, réalisées par des agents de la DDT du Tarn, compte tenu de dysfonctionnements à la station de mesure automatique du débit installée en 2010 à Laboutarié.



Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, un calendrier de tours d'eau est établi en concertation avec l'ensemble des irrigants et la Chambre d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits potentiellement prélevés.

Ce calendrier de tours d'eau est présenté au préfet pour approbation.



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 105 - Assou

- Légende**
- limites départementales
 - PE considéré
 - autres PE de l'OU Tarn
 - cours d'eau principaux
 - communes principales
 - barrages de soutien d'étiage
 - stations débitométriques

- Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :**
(volumes exprimés en m³)
- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| en cours d'eau | en nappes connectées |
| 1 - 10000 | 10000 - 50000 |
| 10000 - 50000 | |

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagri.fr

